

Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN
Canton CAEN 1
Commune de Verson (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 04/03/2025	L'an deux mil vingt cinq Le 10 mars à 20h
DATE D'AFFICHAGE 11/03/2025	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
ENVOI EN PRÉFECTURE	<u>Étaient présents</u> : Mme Donatin, Maire. Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjointes. Mmes Grenèche, Héroult, Le Déroff, Letourneur, Roux, MM. Bouchard, Courteille, Deloget, Fouchet, Grelier, Le Rétif, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Stoffel, Conseillers.
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27	<u>Absents excusés</u> : Mme Vandercamère-Desmorteux a donné pouvoir à Mme Delbecque Mme Quesnel
PRÉSENTS : 25	
VOTANTS : 25	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Courteille

OBJET : APPROBATION DU CFU 2024

Monsieur DEAU, maire-adjoint délégué aux Finances, rappelle que depuis le passage à la nomenclature M57, le compte de gestion et le compte administratif ont fusionné en un compte unique, le compte financier.

Sur le fond, aucun changement : le CFU présente l'ensemble des opérations budgétaires de l'année écoulée. Il est visé par la Trésorerie, après contrôle de la correspondance de l'exécution budgétaire suivie par la mairie avec celle suivie par la Trésorerie.

Le conseil municipal doit se prononcer sur son adoption.

Monsieur DEAU donne lecture des principaux postes de dépenses et de recettes réalisés en 2024, en fonctionnement et en investissement. Il présente ces résultats à l'aide de graphiques en les mettant en perspective notamment avec ceux des années antérieures.

Le CFU 2024 présente un résultat en section d'investissement de l'exercice de -1 914 991,51 euros, avec reprise de l'excédent cumulé un résultat global de -328 394,90 euros.

La section de fonctionnement donne un résultat de l'exercice de 344 729,20 euros qui, cumulé avec les résultats antérieurs, donne un résultat global de fonctionnement de 576 661,84 euros.

Monsieur COURTEILLE, doyen d'âge, prend la présidence de la séance.
Madame la Maire quitte la salle du conseil et ne prend pas part au vote.

Vu l'avis de la commission Finances réunie le 26 février 2025,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le compte financier unique 2024 ainsi présenté,
- D'autoriser Madame la Maire à signer le compte financier unique 2024.

Madame la Maire revient et reprend la présidence de la séance. Elle remercie Monsieur COURTEILLE.



La Maire,

Nathalie DONATIN